

Service d'Imagerie Médicale

Fiche d'Information Scanner

Qu'est-ce que le Scanner ?

Le scanner (ou TDM) est un examen utilisant les rayons X. Il est particulièrement indiqué pour explorer les tissus osseux, les poumons, et pour la plupart des suivis de pathologie.

La prise de rendez vous

Le scanner est un examen ayant quelques contre-indications. Pour cette raison, votre médecin traitant devra renseigner sa prescription de manière précise sur un formulaire type.

Certains examens nécessitent d'être à jeun, cela vous sera précisé lors de la prise de rendez-vous.

Contre-indications à la réalisation d'un scanner

Il existe quelques contre-indications à la réalisation d'un scanner et/ou à l'éventuelle injection de produit de contraste qui peuvent changer votre prise en charge :

- Le risque de grossesse
- Les antécédents d'allergie
- La prise de médicament pour traiter le diabète (Metformine...)
- L'insuffisance rénale (il vous sera parfois demandé de réaliser un bilan sanguin avant le jour de l'examen)

En cas de doute merci d'avertir l'équipe du service d'imagerie médicale.

Documents nécessaires :

- La prescription de votre médecin traitant.
- Vos examens précédents (radios, échographies, IRM, comptes rendus opératoires...)
- Carte vitale (actualisée)
- Carte mutuelle
- Un moyen de paiement
- Le produit de contraste le cas échéant

Le déroulement du scanner

Avant l'examen :

Vous devrez vous dévêtir et vous séparer de tous vos objets métalliques (bijoux, pinces à cheveux, prothèses dentaires et appareils auditifs, monnaie, clefs...) qui pourraient se trouver dans la zone à explorer.

L'examen n'est pas douloureux, il dure en général de 5 à 15 minutes, pensez à aller aux toilettes afin d'être plus à l'aise.

Un produit de contraste iodé pourra vous être injecté afin de mettre en évidence certains organes.

Déroulement :

L'examen se déroule dans un anneau ouvert aux deux extrémités. Les manipulateurs vous installent sur la table du scanner, puis passent dans la salle de la console pendant que sont délivrés les rayons.

En fonction de l'examen que vous venez faire, on vous demandera de gonfler les poumons et de bloquer la respiration.

Si du produit de contraste est nécessaire, le manipulateur vous aura posé une perfusion pour pouvoir faire l'injection en cours d'examen, dès que cela lui est possible, le manipulateur reste auprès de vous pendant

l'injection. Lors de celle-ci, il est possible que vous sentiez, entre autre, une chaleur dans tout le corps, un goût métallique dans la bouche... ces sensations des dissipent dans les 2 minutes qui suivent le début de l'injection.

Après l'examen :

Vous pourrez rentrer chez vous ou, si vous êtes hospitalisé, regagner votre chambre sans délai.

Si un produit de contraste vous a été administré, buvez au moins un litre d'eau pendant le reste de la journée (sauf avis médical contraire). Cela contribue à une élimination rapide du produit de contraste.

La remise des résultats d'examen

Le scanner est un examen complexe à interpréter. Par conséquent, vous n'aurez pas les résultats immédiatement. Les résultats seront envoyés au médecin qui a prescrit l'examen ou au médecin de votre choix.

Informations complémentaires

Secrétariat de radiologie :

02 96 05 71 51 ou 02 96 05 74 05

Horaires d'ouverture du secrétariat

Du Lundi au vendredi de 08h00 à 18h00